

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

Consultation parallélisée relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société AGORA Transport Fluvial, en vue de son projet d'exploitation d'une plateforme multimodale de fret fluvial et routier avec des activités de stockage et de transit notamment de charbon et mélange de charbon-coke, de produits minéraux et terres inertes non polluées située à Montereau-Fault-Yonne : communication au Conseil Municipal.

DATE

D'AFFICHAGE

24 juin 2026

NOMBRE DE

CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

N° D_122_2026 (URBANISME)

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 15 juin deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, M. BAROUKH M. DEYDIER, Mme DOIGNON M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M DERVILLEZ Mme CAMACHO, représentée par Mme K. MEUNIER, Mme DOURET représentée par M. BELEK, M. MALONGA représenté par M G. ASFAUX, Mme S. SONI MAZOUZI représentée par M. D. DURAND BANCEL M. VILLEMIN représenté par M. LEMOINE, Mme DESANTE représentée par Mme DOIGNON

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~

En application des dispositions des articles L.181-10-1 du Code de l'environnement, une consultation parallélisée du public par voie électronique est organisée par la Préfecture de Seine-et-Marne pendant 3 mois consécutifs, du mercredi 15 avril 2026 au mercredi 15 juillet 2026, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société AGORA Transport Fluvial, en vue de son projet d'exploitation d'une plateforme multimodale de fret fluvial et routier avec des activités de stockage et de transit notamment de charbon et mélange de charbon-coke, de produits minéraux et terres inertes non polluées située à Montereau-Fault-Yonne.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet dès le début de la consultation parallélisée et dans un délai maximum de 2 mois après réception du courrier de notification daté du 26 mars 2026, soit avant le 26 mai 2026.

Le Conseil Municipal est informé que par courrier en date du 13 mai 2026, la ville de Montereau a émis favorable dans le cadre de ce dossier afin de respecter le délai de la procédure, s'agissant de la régularisation administrative d'une activité déjà existante soumise d'une part, au régime d'autorisation au titre de la rubrique 4801-1 (activité de stockage de charbon et charbon-coke – 6 000 tonnes) et d'autre part, au régime de déclaration au titre des rubriques 2.1.5.0 et 3.2.2.0.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de cette communication.

**VU** l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 17 juin 2026

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITÉ:**

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication relative à l'avis favorable délivré par la ville de Montereau par courrier en date du 13 mai 2026, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société AGORA Transport Fluvial, en vue de son projet d'exploitation d'une plateforme multimodale de fret fluvial et routier avec des activités de stockage et de transit notamment de charbon et mélange de charbon-coke, de produits minéraux et terres inertes non polluées située à Montereau-Fault-Yonne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON